



Département de l'économie, de
l'innovation et du sport

Service de l'éducation physique
et du sport

Les Assises du sport vaudois

Sport et éducation physique dans la scolarité obligatoire



Toni Pacifico
Service de l'éducation physique et du sport

Parlement cantonal, salle du Grand Conseil
Vendredi 26 novembre 2021

L'éducation physique et sportive dans l'école obligatoire

Quelques chiffres :

- 92'250 élèves dans la scolarité obligatoire (rentrée 2021)
- 93 établissements scolaires (primaires, secondaires, primaires et secondaires)
- 9'900 enseignant-e-s, dont plus de 620 maître-sse-s spécialistes en EPS (tous degrés confondus et y compris natation et rythmique)
- Environ 700 camps sportifs scolaires chaque année (avant Covid)

L'éducation physique et sportive dans l'école obligatoire

Bases légales :

- 3 périodes hebdomadaires obligatoires (lois fédérale et vaudoise)
- Aux 1^{er} et 2^e cycles primaires, si possible 3 moments distincts
- Dès la 9S, le groupement de 2 périodes est admis
- Les compétences des élèves sont évaluées de manière spécifique
- En principe, des journées sportives sont organisées
- Les établissements scolaires organisent des camps de sport, avec le soutien (financement) des communes
- Les établissements scolaires organisent le sport scolaire facultatif

L'éducation physique et sportive dans l'école obligatoire

Dans les faits :

- Les 3 périodes ne sont peut-être pas toujours données (manque de salles, problèmes organisationnels pour certain-e-s généralistes...)
- Périodes parfois regroupées (facilité organisationnelle ?)
- Nombre de camps sportifs scolaires en (légère ?) diminution
- Journées sportives de moins en moins nombreuses
- Succès stable du SSF (environ 20'000 élèves chaque année)

L'éducation physique et sportive dans l'école obligatoire

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
EPS				
		EPS		
				EPS

Semaine de l'écolier vaudois dès la 7P

Animation pédagogique en EPS (soutien aux enseignant-e-s non spécialistes)

- Interventions de maître-sse-s spécialistes en EPS auprès de maître-sse-s généralistes dans les degrés 1P à 6P
- 4 à 6 leçons par année avec les élèves en salle de sport (recommandation SEPS)
- 2 à 3 séances uniquement avec les enseignant-e-s
- 3 séances dirigées par le conseiller pédagogique de l'EPS
- Sur les 72 établissements comportant des classes primaires, 48 proposent de l'animation pédagogique en EPS (année scolaire 2021-2022)

Sport scolaire facultatif (SSF)

- Chaque établissement scolaire organise des cours de SSF (obligation LEPS)
- Le SEPS édicte les directives pour son organisation et en assure le financement (~ 600'000 fr. / année)
- Des cours de 60' ou 90' conduits sur 4 à 20 séances
- Chaque année, quelque 20'000 élèves vaudois profitent de l'organisation de ces cours
- Bonne promotion pour les clubs sportifs locaux

Difficultés actuelles

- Les 3 heures hebdomadaires ne sont pas données partout
- Manque d'infrastructures sportives pour l'EPS (salles et installations extérieures à construire par les communes)
- Formation des maître-sse-s généralistes parfois insuffisante (crédits ECTS)
- Risque de diminution du nombre de camps sportifs scolaires (Arrêt du TF)
- Absence de l'EPS dans l'agenda de l'élève
- Augmentation de la question «sécurité» => judiciarisation de la société...
- Nouvelle question : les cours doivent-ils être mixtes ou pas ?